



## FEUILLET EXPLICATIF DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES

### Votre animal est référé pour une échographie au Service d'imagerie médicale

#### AVANT VOTRE RENDEZ-VOUS :

- Votre animal doit être à jeun de nourriture depuis 12h. Vous pouvez toutefois lui donner de l'eau à volonté.
  - ⇒ La nourriture présente dans l'estomac et les intestins peut empêcher de bien évaluer les structures situées plus en profondeur.
  - ⇒ Si votre animal a une condition médicale qui l'empêche d'être à jeun de nourriture (ex. diabète), n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou avec la technicienne lors de la prise du rendez-vous.
- S'il s'agit d'une échographie du système urinaire, il est préférable de ne pas laisser votre animal uriner quelques heures avant l'échographie.
  - ⇒ Si la vessie est vide, la paroi peut paraître faussement épaissie et il pourrait être difficile de bien évaluer son contenu, limitant alors le diagnostic.
- Veuillez-vous assurer d'avoir une copie du dossier médical si cela n'a pas déjà été envoyé par votre vétérinaire.
- Si des radiographies ont été faites, vous pouvez aussi les apporter au moment de l'examen.

#### LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS :

- Vous rencontrerez la technicienne du Service d'imagerie médicale. Elle fera avec vous un bref retour sur la raison de l'échographie et sur l'histoire de votre animal.
- Votre animal sera par la suite amené dans la salle d'échographie. Les clients ne sont pas admis dans la salle d'échographie.
- Un rasage de la région à échographier sera réalisé.
  - ⇒ Votre animal sera couché sur le dos dans un coussin spécialement conçu pour son confort.
  - ⇒ Le rasage est essentiel afin de permettre une bonne pénétration des ultrasons qui sont nécessaires à la formation des images échographiques.
- Une sédation ou un antidouleur sera administré seulement si jugé nécessaire.
  - ⇒ Une échographie est généralement non douloureuse et dure environ 30-45 minutes tout dépendant de la région examinée.
  - ⇒ Chez certains patients, une légère sédation s'avère nécessaire pour permettre une évaluation optimale des structures, diminuant aussi son inconfort et/ou son stress.
- Des ponctions échoguidées peuvent être réalisées au besoin lors de l'échographie et ce, avec votre consentement préalable.
- Tout de suite après l'échographie, la radiologiste communiquera par téléphone avec votre vétérinaire afin de discuter des résultats. Un rapport écrit sera émis dans les 24 heures suivant votre rendez-vous et il sera envoyé par email ou fax à votre vétérinaire.
  - ⇒ Il vous faudra donc communiquer auprès de votre vétérinaire afin de discuter avec lui des résultats de l'échographie. C'est avec votre vétérinaire que vous pourrez décider des prochaines étapes diagnostiques et/ou thérapeutiques.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou commentaire concernant le service d'imagerie, soit par téléphone 418-872-5355 ou via courriel au [imagerie@daubigny.ca](mailto:imagerie@daubigny.ca).